

Référence : CU 2017/328/DTA/CEB/CSS

CIRCULAIRE

À l'intention des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Vienne et New York)

Le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption présente ses compliments aux missions permanentes et missions permanentes d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et à New York et a l'honneur d'appeler l'attention sur la note du Secrétaire général CU 2017/260, du 30 juin 2017, par laquelle les gouvernements étaient invités à participer à la **septième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption**, qui se tiendra à l'**Office des Nations Unies à Vienne, Centre international de Vienne, bâtiment M, du 6 au 10 novembre 2017**.

Le Secrétariat prie instamment les gouvernements des États parties de bien vouloir communiquer les pouvoirs de leurs représentants et les noms des personnes composant leur délégation au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), ou d'envoyer par avance des copies numérisées des notes verbales en question par courrier électronique à l'adresse: uncac.cop@unodc.org, le **4 septembre 2017 au plus tard**.

Le ... août 2017

[[[AddressLine1]]]
[[[City]]]
[[[CountryAddressName]]]